



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sapeurs-pompiers professionnels

Question écrite n° 109421

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les difficultés rencontrées par les sapeurs-pompiers professionnels. Récemment, à l'initiative des principales organisations représentatives, les sapeurs-pompiers ont lancé un mouvement social. La principale revendication porte sur la fin de carrière et le droit à une retraite dès cinquante-cinq ans. En effet, ils réclament que tout sapeur-pompier âgé de plus de cinquante ans et ayant obtenu un reclassement dans le cadre du projet de fin de carrière puisse bénéficier d'une rémunération identique au dernier mois de salaire perçu dans l'exercice de sa fonction. De la même façon, les sapeurs-pompiers souhaitent bénéficier dès cinquante-cinq ans d'une retraite accompagnée de bonifications liées à la reconnaissance de la dangerosité de leur métier. Aussi, il aimerait connaître les mesures qu'il envisage de mettre en oeuvre pour répondre à leurs préoccupations.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109421

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11518